

**SIRTOM DE LA VALLEE DE LA GROSNE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2009 – 18h30 – CLUNY**

Le Président, Michel MAYA, accueille et remercie les participants à cette session. Il précise que les objectifs principaux de cette réunion sont les votes du Compte administratif 2008 et du Budget prévisionnel 2009 ainsi que de faire le bilan des opérations en cours. Il précise que l'ensemble des dossiers présentés ont été étudiés lors des Bureaux du 15 janvier 2009 et du 03 février 2009. Il présente ensuite Mme DENEUX qui remplace M. BAK au poste de percepteur de Cluny. Il remercie Mme DENEUX de sa présence à la réunion budgétaire.

1) Adoption du procès verbal du Conseil syndical du 22 janvier 2009 :

Le procès verbal du Comité syndical du 22 janvier 2009 est soumis à approbation par M. le Président.

M. RIZET indique qu'il souhaiterait que dans ce procès verbal, soient rajoutées 2 choses :

- que le surcoût annuel prévisionnel de la TEOM engendré par l'opération de construction du bâtiment est estimé, en moyenne, à 15 / 20 € par foyer, pour une maison de 100 m<sup>2</sup>, comme cela avait été indiqué en séance,
- que les estimations présentées lors du Conseil syndical prennent en compte uniquement le volet investissement et pas le volet fonctionnement.

M. le Président propose que soit adopté ce procès verbal et que les rajouts demandés soient inscrits dans le procès verbal de cette réunion.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte cette proposition.

2) Choix des emprunts 2009 :

M. MAYA informe le Conseil syndical que le choix des organismes financiers doit être fait pour financer une partie des investissements 2009 par l'intermédiaire d'emprunts. Il propose de réaliser 3 emprunts sur 2009 :

- 1) pour l'acquisition d'une benne d'ordures ménagères pour une somme de 155 000 €, à taux fixe et pour une durée de 5 ans,
- 2) pour le paiement d'une partie des équipements des conteneurs des communes pour une somme de 150 000 € à taux fixe et pour une durée de 5 ans,
- 3) pour l'achat du terrain et les études liées pour une somme de 120 000 € à taux fixe et pour une durée de 15 ans.

6 organismes financiers ont été consultés, et 5 ont fourni une proposition. Après étude des différentes propositions, le Président propose de choisir

- 1) Le Crédit Agricole Centre-Est pour un emprunt de 155 000 € sur 5 ans à un taux fixe équivalent de 2.75%, sans frais, en fréquence de remboursement annuel, avec prêt à première annuité rapprochée (déblocage des fonds 16 mars 2009 / première échéance 16 juin 2009 : 2ème échéance 16 juin 2010) - coût du crédit de 13 036.38 €- annuité de 33 607,28 €.
- 2) Le Crédit Agricole Centre-Est pour un emprunt de 150 000 € sur 5 ans à un taux fixe équivalent de 2.75%, sans frais, en fréquence de remboursement annuel, avec prêt à première annuité rapprochée (déblocage des fonds 15 mai 2009 / première échéance 15 août 2009 : 2ème échéance 15 août 2010) - coût du crédit de 12 724,45 €- annuité de 32 552,27 €.
- 3) La Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour un emprunt de 120 000 € sur 15 ans à un taux fixe équivalent de 4.093 %, sans frais, en fréquence de remboursement annuel, avec prêt à première annuité rapprochée (exemple de déblocage des fonds 16 mars 2009 / première échéance 16 septembre 2009 : 2ème échéance 16 septembre 2010) - coût du crédit de 42 948,60 €- annuité de 10 863.24 €.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, accepte ses propositions.

3) Compte administratif 2008 :

Monsieur le Président présente la proposition du Compte administratif 2008, qui se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
DEPENSES 2008	1 627 968,16 €
RECETTES 2008	1 697 265, 21€
RESULTAT 2008	69 297,05 €

SECTION INVESTISSEMENT	
DEPENSES 2008	423 889,81 €
RECETTES 2008	377 029,62 €
RESULTAT 2008	- 46 860,19 €

Le résultat net de l'exercice est donc de 22 436,86 €.

A la fin de la présentation de ce CA, Monsieur le Président laisse la présidence de la séance à Monsieur DANIERE, vice-président, et sort de la salle.

Monsieur DANIERE demande si l'assistance a des questions sur ce CA, puis fait procéder au vote.

Le Compte administratif 2008 est voté à l'unanimité par le Conseil syndical.

Monsieur MAYA reprend la présidence de la séance.

Il propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement de 69 297,05 € en :

- dépenses d'investissement pour 46 860,19 €, en solde d'investissements reportés,
- recettes de fonctionnement pour 22 436,86 €, en excédent de fonctionnement antérieur reporté.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité cette proposition d'affectation des résultats 2008.

Monsieur le Président laisse ensuite la parole à Madame le Percepteur qui indique que le compte de gestion 2008 est en conformité avec le Compte administratif 2008.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité les propositions et le compte de gestion.

#### 4) Participations 2009 des collectivités membres :

Monsieur le Président présente au Conseil syndical le tableau récapitulatif des propositions de participations des collectivités membres du SIRTOM aux charges de fonctionnement 2009.

Méthodologiquement, le calcul de ces participations tient compte de l'évolution des bases fiscales et de l'évolution de l'indice des prix de janvier à décembre 2008 (augmentation de 1.11%).

Concernant l'évolution des bases fiscales, l'augmentation globale de 3,88% doit être minorée de 1,025% correspondant à l'augmentation décidé par la loi de finances 2009 qui prend en compte l'inflation prévisionnelle 2009.

Le Président indique que les évolutions prévues des dépenses prévisionnelles de fonctionnement (+ 9%), sont dues en particulier :

- 1) à l'augmentation de la TGAP et du coût des transports ; En effet, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui est payée sur chaque tonne déchets enfouies augmente en 2009 de 62.5 % (passage de 8 à 13 € la tonne) ; ceci impliquant dans les prévisions une surcharge sur le coût de traitement des déchets du SIRTOM de plus de 21 000 €, soit + 7%. A noter que pour 2010 et 2011 cette TGAP va passer à 17 €, puis 24 € de 2012 à 2014 et enfin 32 € en 2015. Cette TGAP dépend du type de traitement. Les prix payés par le SIRTOM le sont du fait du traitement par enfouissement. Le coût à la tonne de la TGAP pour un traitement équivalent d'une unité de valorisation énergétique (incinération) est pour 2009 de 4 €.
- 2) la prudence quant aux prévisions des recettes sur le rachat des produits issus de la collecte sélective du fait de la baisse des prix de reprise,
- 3) ainsi que les investissements prévisionnels 2009, conduisent à proposer pour 2009 d'augmenter les participations des taux présentés ci-dessus avec une majoration supplémentaire de 9.84%.

Le coût global proposé pour la participation des communes 2009 serait donc de 1 480 000 € (soit une majoration globale de 14.78% par rapport à 2008) se répartissant comme suit :

- Communauté de communes du Clunisois : 892 126,33 €
- Communautés de communes de Matour et sa Région : 302 507,32 €
- Communauté de communes du Mâconnais / Charolais : 174 471,01 €
- Communauté de communes de la Guiche : 88 992,43 €
- Clermain : 17 058,94 €
- Chériset : 4 843,97 €

Il propose que les participations des collectivités soient demandées par douzièmes, calculés sur la base de l'année N-1 pour les premiers mois de l'année et ajustés dès le vote du budget primitif de l'année N.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ces propositions.

#### 5) Budget prévisionnel 2009 :

Monsieur le Président indique que le budget prévisionnel présenté correspond aux décisions prises lors du Débat d'orientation budgétaire.

A noter que dans le cadre du Plan de relance gouvernemental, il est possible d'anticiper le remboursement de la FCTVA à N-1 pour l'année 2009. Concrètement la collectivité doit s'engager par délibération, puis par une convention avec le Préfet, à augmenter ses dépenses réelles d'investissement pour l'année 2009 d'au moins un euro, par rapport à la moyenne des dépenses d'investissement des exercices 2004, 2005, 2006, 2007. Si la collectivité suit cet engagement, elle percevra à partir de 2010 le remboursement de la FCTVA systématiquement à N-1. Si elle n'arrive pas à faire le total des dépenses prévues elle revient au système de remboursement N-2 ; (dans ce cas elle ne touche aucune FCTVA sur 2009).

Cette convention doit être signée avec le Préfet avant le 15 avril 2009.

Pour les collectivités qui ne peuvent, ou veulent, pas rentrer dans le système, l'ancien remboursement persiste.

Calculs faits avec la Préfecture, le SIRTOM peut être candidat à ce mécanisme puisque la moyenne des dépenses d'investissement des 4 exercices pour le SIRTOM est arrétée à 487 954 € alors que le prévisionnel 2009 est de 508 909 €.

Concrètement, le FCTVA correspondant aux dépenses 2007 est de 76 000 €. Le remboursement de la FCTVA 2008 est estimé à 32 000 € et celui de 2009 sera de l'ordre de 75 000 €.

Il est donc proposé d'intégrer ce mécanisme, ce qui permet pour 2009 d'avoir une majoration de FCTVA et pour les exercices suivants de profiter d'un remboursement de la T.V.A. sous 1 an à partir de l'exercice 2010.

Le Conseil syndical accepte ces propositions et autorise le Président à signer la convention avec la Préfecture.

Michel MAYA présente ensuite le projet du Budget primitif 2008, qui se résume comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2009	1 776 357,80 €
PREVISIONS RECETTES 2009	1 776 357,80 €
SECTION INVESTISSEMENT	
PREVISIONS DEPENSES 2009	867 032,80 €
PREVISIONS RECETTES 2009	867 032,80 €

Monsieur MORIN demande si des simulations budgétaires ont été faites pour avoir une idée des implications financières pour le SIRTOM des investissements futurs.

Monsieur MAYA répond qu'une simulation dans ce sens a été faite jusqu'en 2014 en intégrant les estimations de besoins en terme de matériel nouveau et/ou de renouvellement des équipements, mais également en intégrant l'opération de construction d'un bâtiment et demande à M. DEVILLARD de présenter cette simulation. Il indique également que celle-ci sera jointe à ce compte rendu (voir document joint).

Les débats sur la proposition de Budget primitif étant clos, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte le Budget primitif 2009.

#### 6) Création d'un poste / tableau des effectifs 2009:

Monsieur le Président indique que le tableau des effectifs présenté reprend les évolutions de carrière des agents, ainsi que la pérennisation du remplacement d'un agent placé en position de mi-temps thérapeutique sur poste de travail adapté, selon la décision du Comité médical du 13 janvier 2009. De fait, cet agent ne peut plus assurer ses fonctions de ripper, et ses fonctions de gardiens de déchetterie pourront être assurées, dans un premier temps, en accompagnement d'un autre gardien. Il a donc été proposé à cet agent des missions de nettoyage et d'entretien des sites du SIRTOM

En conséquence, un poste d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe doit être ouvert pour pourvoir à ce remplacement. Actuellement, ce poste est occupé par un agent contractuel.

Le tableau des effectifs 2009 est donc le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	5	+1	5	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	-1	0	
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	9	10	+1	9	1
Agents de salubrité	0	0	0	0	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Technicien Supérieur Territorial Chef	1	1	0	1	
Secrétaire de Mairie	1	1	0	0	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	1	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>17</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	<b>1</b>
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>					
Contrat à Durée Déterminée	1	0	0	1	
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	
<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>

Les propositions présentées ainsi que le tableau des effectifs 2009, sont approuvés par le Conseil syndical à l'unanimité.

#### 7) Etude recyclerie:

Michel MAYA indique que le 16 janvier 2009, une rencontre a eu lieu entre le SIRTOM, le SICTOM du Mâconnais, le Département, l'ADEME et l'association LE PONT, concernant la mise en place d'un partenariat pour la création d'un réseau de ressourcerie / recyclerie sur les territoires de ces collectivités (à noter que la CC du TOURNUGEOIS est également intéressée).

A l'issue de cette réunion, il a été proposé par le Département et l'ADEME que ces collectivités se réunissent pour faire une consultation afin de lancer une étude de faisabilité de cette opération. Pour cela, un groupement de commande doit être réalisé, et le SICTOM du Mâconnais pourrait être le mandataire de ce groupement.

Une telle étude de faisabilité est estimée à 25/30 000 € et est financée à 70 % par le Département et l'ADEME. Le complément pourra se répartir entre les collectivités partenaires selon une clef de répartition définie dans la convention de groupement (basée sur la population INSEE valide, soit une prévision de 2 500 € pour le SIRTOM).

Si le SIRTOM souhaite intégrer cette démarche, le Conseil syndical doit délibérer afin d'inscrire le budget correspondant et autoriser le Président à signer la convention de groupement de commande.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité ses propositions et autorise le Président à signer la convention de groupement de commande liée à cette opération.

#### 8) Adhésion E-Bourgogne :

Monsieur le Président rappelle que le SIRTOM a délibéré favorablement pour l'adhésion à l'association de préfiguration E-bourgogne en décembre 2006. Cette association s'est transformée en Groupement d'Intérêt Public par arrêté du Préfet de la Région Bourgogne le 28 janvier 2008. De fait une nouvelle délibération des collectivités est nécessaire pour adhérer à ce GIP. Pour rappel, le GIP E-Bourgogne est une plate-forme électronique de services (marchés publics, dématérialisation des relations avec la préfecture et le comptable,...). Une cotisation annuelle est demandée à partir de 2009, elle se base sur le CA de l'année N-2 : pour 2009 elle serait de 1 000 €. A noter que les Syndicats intercommunaux sont exemptés de droits d'entrée à ce GIP pour toute intégration en 2009.

Le Conseil syndical à l'unanimité accepte d'adhérer au GIP E-Bourgogne et autorise le Président à signer la convention constitutive.

#### 9) Questions diverses :

##### Etude méthanisation :

Miche MAYA indique que lors de la réunion du 22 janvier, le Conseil syndical a été informé du fait que la Chambre d'agriculture est en réflexion avec quelques partenaires, dont le SIRTOM, pour lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une unité de méthanisation sur la commune de Cluny. Un groupement de commande est donc envisageable entre les différents partenaires afin de lancer la procédure de consultation pour le choix du Bureau d'étude. Financièrement, l'étude est estimée à 15 000 €, avec un financement à hauteur de 80%. Le reliquat devra être réglé par les différents partenaires selon une clef de répartition à définir.

Il a été demandé aux partenaires lors d'une réunion technique le 22 janvier de se positionner quant à leur participation ou non à cette étude, et s'ils étaient candidat, le cas échéant, pour être mandataire du groupement de commande.

Monsieur le Président précise que la participation du SIRTOM à cette étude est intéressante. Par contre, le fait d'être le mandataire du groupement de commande inclurait une inscription budgétaire du montant total de l'étude au Budget 2009, et la prise en charge de la conduite de cette étude, ce qui n'est pas souhaitable.

Le Conseil syndical décide donc à l'unanimité de participer à cette étude de faisabilité, et autorise le Président à signer la convention de groupement de commande, mais il n'accepte pas que le SIRTOM soit le mandataire de cette étude.

##### Opération chariot Eco-responsable :

Monsieur le Président propose que lors de la semaine du Développement durable, du 1<sup>er</sup> au 07 avril 2009, le SIRTOM participe en montant une opération de sensibilisation des consommateurs et des enfants des écoles à des gestes d'achat permettant de réduire la production de déchets. Cette opération pourrait être menée en partenariat avec les 3 moyennes surfaces de CLUNY. Concrètement il s'agirait de mettre en place une comparaison entre un chariot classique et un chariot Eco-responsable au sein de chaque magasin. Cette comparaison pourrait être faite par des enfants des écoles de Cluny., avec un travail en classe pour calculer les impacts en termes de quantité de déchets produits.

Il est indiqué que si cette action se met en place, l'équipe du SIRTOM aura besoin de la participation de délégués afin d'encadrer les enfants.

Le Conseil syndical accepte de mettre en place cette opération.

Les débats étant clos, la séance est levée à 21 heures.